

COMMUNIQUÉ FÉDÉRAL DU 16 JUIN 2026

Démissions et Élections Anticipées

Chères et Chers licenciés,

Au cœur d'un fonctionnement fédéral qui s'était progressivement dégradé, Eric Mauras à son initiative, a fait inscrire officiellement à l'ordre du jour du Comité Directeur du 27 mai 2026, un vote de confiance concernant sa Présidence.

A l'issue de ce vote, une majorité des membres du Comité Directeur ne lui a pas accordé la confiance.

Ayant annoncé en début de séance qu'il conditionnait ce vote de confiance à son éventuelle démission, il a pris acte du résultat, annoncé sa démission et quitté la séance. Mr Patrick Laurent, Vice Président a également annoncé sa démission et quitté la séance.

Le Comité Directeur face à cette situation de carence dans la gouvernance fédérale a demandé à l'unanimité la convocation d'un Comité Directeur exceptionnel pour le 8 Juin 2026.

Le lendemain, le 29 mai, l'envoi de la convocation pour le Comité Directeur exceptionnel du 8 juin a été bloqué, Mr Eric Mauras souhaitant solliciter les avocats fédéraux ainsi que le Ministère des Sports pour revendiquer la possibilité d'invalidier sa démission orale du 27 mai et rester Président de la FFCC.

Une nouvelle convocation exceptionnelle du Comité Directeur a été demandée selon l'article 13 de nos statuts fédéraux pour le 15 juin 2026.

Les Avocats Fédéraux ont proposé leur présence à ce Comité Directeur et envoyé à tous les élus le vendredi 12 juin, le compte rendu de l'analyse juridique et fédérale de la situation, en collaboration avec les services du Ministère des Sports.

Le Comité Directeur du 15 juin 2026 a pu se tenir normalement, le quorum étant atteint pour délibérer. Les Présidents de Commissions Fédérales ainsi que le Président du Comité Ethique y étaient conviés. Mme Ines Hugon a été désignée à l'unanimité coordinatrice de séance.



En ouverture de séance, les avocats fédéraux ont indiqué que la démission orale d'Eric Mauras le 27 mai était valable juridiquement.

Les avocats fédéraux ont rappelé qu'en l'absence désormais de Président et Vice Président, c'est le Comité Directeur qui détenait l'ensemble des pouvoirs pour faire fonctionner la Fédération.

Ils ont également fortement conseillé au Comité Directeur d'accorder des délégations spécifiques à certains élus pour simplifier le fonctionnement fédéral.

En concluant sur la nécessité d'organiser des élections anticipées, de listes et de Président.

Le Comité Directeur a pu ensuite dérouler son ordre du jour avec les points suivants :

- Le Procès verbal du Comité Directeur (en pièce jointe) du 27 Mai 2026 a été approuvé, PV qui acte officiellement la démission d'Eric Mauras de la Présidence Fédérale au 27 mai 2026.
- Le Comité Directeur a approuvé la mise en place d'une organisation provisoire en confiant et déléguant à des élus des rôles et missions essentielles au fonctionnement de la FFCC dans cette période de transition.
 - Référent " Relation salariés de la FFCC " Marie José Querel
 - Représentant FFCC dans la FFCC dans les Relations Publiques et invitations à des événements officiels : Ines Hugon et Alain Foucaran
 - Référent relation " Gestionnaire de la Compétition " : Laurie Mermier
 - Référents dans la relation avec le " Manager Sportif " : Joël Dijon et Céline Blazy
- Le Comité Directeur a approuvé la tenue de 2 réunions , une début août, une mi septembre.
- Le Comité Directeur a approuvé la date de fin novembre pour la tenue d'élections anticipées pour désigner le prochain Comité Directeur ainsi que son nouveau Président jusqu'à la fin du mandat actuel.

Restant à votre écoute, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs , notre sincère considération fédérale ainsi que le témoignage de notre engagement pour servir au mieux notre Fédération.

Le Comité Directeur de la FFCC